

## PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

REPNSES AUX QUESTIONS DES CANDIADTS AUX DOSSIERS N° PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#01- PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02- PQ/EPC-SS/WAPP-NC/WB#03-PQ/EPC-SS/WAPP-NC/AFD#06

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
<b>TOUS LES DOCUMENTS DE PREQUALIFICATION</b>			
<b>QUESTION D'ORDRE GENERAL</b>			
1	Prorogation de la date limite de dépôt des dossiers	Toutes les demandes de report de date de dépôt	Le délai a été prolongé. La nouvelle date limite de réception des dossiers est fixée au 18 novembre 2019, à 11 heures pour les dossiers suivants : PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#01 PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02 PQ/EPC-SS/WAPP-NC/WB#03 PQ/EPC-SS/WAPP-NC/AFD#06
2	Réunion préalable à la soumission des dossiers	Il n'y a pas de réunion préalable à la soumission des candidatures. Toutefois, il y a quelques questions mineures à clarifier. Nous vous prions de tenir une vidéoconférence ou une conférence téléphonique afin que le processus soit mieux compris par les candidats.	Pour cette étape, nous n'avions pas prévu de réunion préalable à la soumission des candidatures aux préqualifications. Pour toute question, veuillez nous contacter par écrit à l'adresse suivante : <b>WAPP NORTH CORE PROJECT, Plot No 1285 Wiki Springs Street, Maitama, Abuja, République Fédérale du Nigéria - <a href="mailto:procurement@wappnorthcore.org">procurement@wappnorthcore.org</a></b>
3	Informations aux candidats	Merci de partager toute autre information concernant ce dossier avec nous car depuis l'achat du dossier d'appel d'offre, nous n'avons reçu aucune autre information	Les informations nécessaires sont consignées dans les Dossiers d'Appel à Préqualification. Toute autre information complémentaire sera envoyée sur demande et la réponse sera remise à tous les candidats qui ont acquis les dossiers.
4	Addendum	Il y a-t-il eu des addendum, des réponses à des clarifications qui ont été déjà faits ?	Oui. Un addendum qui concerne la prorogation de la date limite de soumission des offres et les réponses aux clarifications sont envoyés à tous les candidats ayant acquis le dossier de préqualification.
5	Monnaie	Dans les formulaires FIN-3.1, FIN-3.2, EXP-4.1, EXP-4.2 (a), EXP-4.2 (b), la monnaie de devise est désignée comme	La monnaie est Dollar des Etats Unis ou USD. Le sigle EU dans le dossier signifie Etats-Unis d'Amérique.

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
		<p>ŞEU. Veuillez nous confirmer si la devise est USD ou€ EU</p>	
6	Langue de soumission	<p>Toutes les entreprises soumissionnaires anglophones dont tous les documents administratifs, les attestations de bonne exécution etc..., sont en anglais doivent-ils traduire tous ces documents en français avant de les intégrer dans le dossier de candidature français ?</p>	<p>Oui. Les documents originaux (documents administratifs, certificats, etc.) qui sont en anglais devront être présentés dans la version anglaise de votre dossier.</p>
7		<p>Concernant le dossier de candidature dont une copie est à traduire en anglais, toutes les entreprises soumissionnaires dont tous les documents administratifs, les attestations de bonne exécution etc..., sont déjà en anglais doivent traduire tous les formulaires français du dossier de candidature en anglais ?</p>	<p>Oui. Les formulaires en français peuvent être téléchargés à partir des sites Web des bailleurs de fonds ou fournis par le Projet sur demande.</p>
<b>PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#01</b>			
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION III : CRITERES D'EVALUATION</b>			
8	4.1(a) Expérience générale de construction de la Section III.Critères et Conditions de Qualification,	<p>Les contrats exigés pour justifier l'expérience générale doivent-ils être signés et réalisés au cours des cinq dernières années, ou ne sera prise en considération que le volet construction de cette expérience qui se situe dans cette période de cinq ans?</p>	<p>Les expériences générales à présenter doivent être des expériences en matière de construction achevées ou réalisées pour l'essentiel au cours de la période spécifiée. Le contrat peut avoir été signé avant la période spécifiée.</p>
9	4.1(a) Expérience générale de construction, item 4.2(a) & (b) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat de la Section III.Critères et Conditions de Qualification	<p>Est-il permis de présenter une référence pour justifier à la fois l'expérience générale et l'expérience spécifique ?</p>	<p>Oui, s'il répond aux deux critères (expérience générale et expérience spécifique)</p>

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
<b>PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02</b>			
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION II : DONNEES PARTICULIERES DE LA PREQUALIFICATION (DPP)</b>			
<b>10</b>	IC 1.1 de la Section II. Données Particulières	Si un candidat souhaite participer aux quatre lots du Dossier WB #02 et aux deux lots du dossier WB #03, veuillez confirmer si les dossiers à soumettre peuvent être mis ensemble dans une même enveloppe, ou doivent être soumis séparément pour chaque lot.	Les candidats doivent préparer séparément une enveloppe pour PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02 et une autre pour PQ/EPC-SS/WAPP-NC/WB#03.
<b>11</b>		Le représentant autorisé à signer les documents doit-il être la même personne pour tous les lots ou bien les représentants autorisés peuvent être des personnes différentes pour différents lots, puisque les dossiers pour les différents lots peuvent être préparés par différents représentants.	Ça n'a pas d'importance. Mais le représentant autorisé à signer un document quelconque doit avoir une procuration qui précisera les lots pour lesquels il est autorisé à signer.
<b>12</b>	IC 14.2 de la Section II. Données Particulières	Nous vous demandons de nous envoyer le taux de change comme indiqué dans IC14.2 . Nous avons essayé en vain sur le site de la BCEAO	Nous ne savons pas quelle est l'année de référence. Nous vous prions de faire une recherche plus approfondie sur le site de la BCEAO
<b>13</b>	IC 15.2 de la Section II. Données Particulières	Il y a 4 lots dans ce projet. Sommes-nous autorisés à préparer un seul document pour l'ensemble du projet, comprenant les 4 lots ? Ou nous devons préparer 4 dossiers distincts (chacun devant être en 3 exemplaires et 1 traduction).	Nous comprenons que vous faites référence aux 4 lots du dossier PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02. Oui. Outre l'original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de : 03 copies en Français, 01 copie en Anglais, 01 clé USB contenant la copie complète du dossier de candidature en Français ainsi que sa version traduite en Anglais (Version pdf-permettant la recherche de mots clé).
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION III : CRITERES D'EVALUATION</b>			
<b>14</b>	4.1(a) Expérience générale de construction de la Section III.Critères et Conditions de Qualification,	Les contrats exigés pour justifier l'expérience générale doivent-ils être signés et réalisés au cours des cinq dernières années, ou ne sera prise en considération que le volet construction de cette expérience qui	Les expériences générales à présenter doivent être des expériences en matière de construction achevées ou réalisées pour l'essentiel au cours de la période spécifiée. Le contrat peut avoir été signé avant la période spécifiée.

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
		se situe dans cette période de cinq ans?	
15	4.2(a) & (b) de la Section III.Critères et Conditions de Qualification	Est-il permis de présenter une référence pour justifier à la fois l'expérience générale et l'expérience spécifique ?	Oui, s'il répond aux deux critères (expérience générale et expérience spécifique)
16	4.2 (a) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat	Pour être qualifié pour plusieurs lots, le candidat devrait justifier d'un montant total supérieur ou égal à la somme des montants requis pour chacun des lots. Les montants et les expériences ne seront pris en compte qu'une seule fois lors de l'évaluation.	Oui.
17		Le critère dit que nous devrions avoir 3 expériences pour chaque lot. De cette façon, sommes-nous censés soumettre 12 (3*4=12) expériences pour être qualifiés pour l'ensemble du projet ? Et le montant total des 12 expériences devrait être supérieur à 735 millions (=45 millions*3 + 65 millions*3 + 55 millions*3 + 80 millions*3) ?	Oui, pour chaque lot, 3 expériences sont requises pour le montant donné ou une combinaison avec 2 montants plus importants selon les indications fournies dans les documents de préqualification.
18		Sommes-nous autorisés à choisir le lot sur lequel nous soumissionnons ? Ou on doit soumissionner pour tout ? Si nous pouvons choisir, sommes-nous censés le préciser dans la lettre de soumission et préparer l'expérience en conséquence ?	Oui. Il est possible de choisir le lot pour lequel vous voulez soumissionner. Il faudra seulement préciser le numéro du lot. L'expérience devra aussi être alignée aux exigences du lot.

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
<b>PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#03</b>			
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION II : DONNEES PARTICULIERES DE LA PREQUALIFICATION (DPP)</b>			
19	Section II : Données Particulières	Si un candidat souhaite participer aux quatre lots du Dossier WB #02 et aux deux lots du dossier WB #03, veuillez confirmer si les dossiers à soumettre peuvent être mis ensemble dans une même enveloppe, ou doivent être soumis séparément pour chaque lot.	Les candidats doivent préparer séparément une enveloppe pour PQ/EPC-TL/WAPP-NC/WB#02 et une autre pour PQ/EPC-SS/WAPP-NC/WB#03.
20	IC 15.1	Le représentant autorisé à signer les documents doit-il être la même personne pour tous les lots ou bien les représentants autorisés peuvent être des personnes différentes pour différents lots, puisque les dossiers pour les différents lots peuvent être préparés par différents représentants.	Ça n'a pas d'importance. Mais le représentant autorisé à signer un document quelconque doit avoir une procuration qui précisera les lots pour lesquels il est autorisé à signer.
21	IC 25.3	Merci de bien vouloir confirmer si un soumissionnaire se doit de répondre aux deux lots (1ss et 2 SS )ou s'il a la possibilité de choisir pour quel lot soumettre son offre.	Oui le soumissionnaire peut choisir le lot pour lequel il souhaite soumettre son offre
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION III : CRITERES D'EVALUATION</b>			
22	Section II 4.1 & 4.2	Il est stipulé que : Les expériences ne seront prises en compte qu'une seule fois lors de l'évaluation des lots 1B-1C-TL, 2-TL, 4A-TL, 4B-TL. Cependant, ce n'est pas clair pour les autres lots. S'il vous plaît, clarifiez cela : La question de savoir si le candidat peut utiliser les mêmes expériences spécifiques pour le lot 1-SS et le lot 2-SS ou les expériences spécifiques pour le lot 1-SS et le lot 2-SS ne doivent pas être les mêmes ?	La règle s'applique aussi au dossier PQ/EPC-SS/WAPP-NC/WB#03. Les expériences spécifiques présentées pour le lot 1-SS ne peuvent pas être reprises pour le lot 2-SS.  En revanche, chaque dossier de préqualification est indépendant.

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
		La règle s'applique-t-elle à l'ensemble des 7 lots de lignes de transport et 3 lots de postes de transformation du projet WAPP - NORTH CORE / DORSALE NORD?	
23	Section III 4.1	Les contrats exigés pour justifier l'expérience générale doivent-ils être signés et réalisés au cours des cinq dernières années, ou ne sera prise en considération que le volet construction de cette expérience qui se situe dans cette période de cinq ans?	Les expériences générales à présenter doivent être des expériences en matière de construction achevées ou réalisées pour l'essentiel au cours de la période spécifiée. Le contrat peut avoir été signé avant la période spécifiée.
24	Section III 4.2	Est-il permis de présenter une référence pour justifier à la fois l'expérience générale et l'expérience spécifique ?	Oui, s'il répond aux deux critères (expérience générale et expérience spécifique)
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION IV : FORMULAIRES</b>			
25	Formulaire 4.2 (b)	Lot 1-SS & Lot 2-SS : Le critère 4.2 (a) spécifie l'expérience spécifique de construction, mais aucun critère ne spécifie l'expérience spécifique de construction dans les principales activités conformément au formulaire 4.2 (b) fourni à la page 49. Pouvez-vous s'il vous plaît spécifier les critères du formulaire 4.2 (b) si nécessaire pour les deux lots ?	Veuillez soumettre votre dossier en remplissant tous les formulaires demandés.
<b>PQ/EPC-TL/WAPP-NC/AFD#06</b>			
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION II : DONNEES PARTICULIERES DE LA PREQUALIFICATION (DPP)</b>			
26	Section II : Données Particulières (IC 15.2)	Conformément à la clause IAC 15.2 de la fiche de données de présélection, section II, cinq (05) copies papier et une (1) copie numérique doivent être soumises. Toutefois, la clause IAC 10.1 de la section II de la fiche de données de présélection stipule	Pour ce Dossier de Préqualification, le candidat remettra effectivement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Original papier en Français</li> <li>- 05 Copies papier en Français;</li> <li>- 01 Copie papier traduite en Anglais</li> <li>- 01 Copie numérique en Français</li> <li>- 01 Copie numérique de la traduction en Anglais</li> </ul>

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
		qu'une copie traduite en anglais doit également être soumise par le candidat. Nous supposons qu'un original (français) ainsi que 5 copies (français), 1 copie numérique (français) et 1 copie en anglais doivent être soumis. S'il vous plaît confirmer notre compréhension.	
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION III : CRITERES D'EVALUATION</b>			
27	4.1(a) Expérience générale de construction de la Section III.Critères et Conditions de Qualification,	Les contrats exigés pour justifier l'expérience générale doivent-ils être signés et réalisés au cours des cinq dernières années, ou ne sera prise en considération que le volet construction de cette expérience qui se situe dans cette période de cinq ans ?	Les expériences générales à présenter doivent être des expériences en matière de construction achevées ou réalisées pour l'essentiel au cours de la période spécifiée. Le contrat peut avoir été signé avant la période spécifiée.
28	4.2(a) & (b) de la Section III.Critères et Conditions de Qualification	Est-il permis de présenter une référence pour justifier à la fois l'expérience générale et l'expérience spécifique ?	Oui, s'il répond aux deux critères (expérience générale et expérience spécifique)
29	Section III.Critères et Conditions de Qualification.	À la suite de la réception du dossier de préqualification pour la construction du Poste de Transformation électrique 225/132/33 kV Ouaga Sud-Est au Burkina Faso (Lot 4- SS) nous souhaitons vous demander si l'expérience issue de la construction « clé en main » de postes de transformation électrique haute tension HTB à isolation gazeuse (GIS) sera prise en considération pour le critère « Expérience spécifique de construction » (4.1) décrit dans la Section III – Critères d'Évaluation et de Préqualification.	Nous comprenons que vous faites référence au critère 4.2 plutôt que 4.1. L'expérience issue de la construction « clé en main » de postes de transformation électrique haute tension HTB à isolation gazeuse (GIS) peut être considérée au titre d'expérience générale de construction objet du critère 4.1. Par contre, elle ne saurait être valable pour le critère 4.2 relatif à l'expérience spécifique.

N° d'ordre	Section concernée du Document de Préqualification	Question posée	Réponse
<b>QUESTIONS RELATIVES A LA SECTION IV : FORMULAIRES</b>			
30	Section III Formulaires 4.2 (b)	Lot 4-SS : Le critère 4.2 (a) spécifie l'expérience spécifique de construction, mais aucun critère ne spécifie l'expérience spécifique de construction dans les principales activités conformément au formulaire 4.2 (b) fourni à la page 49. Pouvez-vous s'il vous plait spécifier les critères du formulaire 4.2 (b) si nécessaire pour les deux lots ?	Veuillez soumettre votre dossier en remplissant tous les formulaires demandés.
31	Section III Formulaires FIN 3.1	Il est demandé les états financiers vérifiés pour les trois (03) dernières années. Or dans le point 2. du formulaire FIN 3.1 il est demandé de fournir les copies des états financier des cinq (05) dernières années. Merci de nous indiquer si nous devons remplir le formulaire FIN 3.1 avec les chiffres des <b>trois (03)</b> ou des <b>cinq (05)</b> dernières années.	Veuillez remplir le formulaire FIN3.1 avec les chiffres des trois (03) dernières années et fournir les copies des états financiers et/ou des bilans des cinq (05) dernières années